

Délibération du Conseil municipal

Du 31 mars 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 077-217702570-20260331-DEL13_2026-DE

Date de convocation : 24/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Cindy MOUSSI – LE GUILLOU, Maire.
En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27	<p><u>Présents</u> : Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Victor COURTIER – Mme Brigitte DA SILVA – M. Elisio DE OLIVEIRA – Mme Alexia LAKOMY – M. Guillaume PIERRET – Mme Jennifer JEAN ELIE – M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Nathalie HERPSONT – M. Louis Philippe DA SILVA – Mme Stéphanie CHARLOTTE – M. Sylvain THIERRY – Mme Carole PEREZ – M. Tony DE CARVALHO – Mme Sandra DUFEAL LOUIS – Mme Sandrine HOS – M. Florian ROULLAT – Mme Lucie COLLINET – M. Claudy AHUKA LUTUNDULA – Mme Meriem RABAH – M. Maxence GILLE – M. Jean-Paul BORIE – Mme Nathalie COUILLARD – Mme Françoise JOB.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : M. Christophe DE MARCO donne pouvoir à M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Catherine BEGUIN donne pouvoir à Mme Nathalie COUILLARD – M. Sébastien COSTARD donne pouvoir à M. Maxence GILLE.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p><u>Absents</u> :</p>
	Mme Brigitte DA SILVA a été élue secrétaire de séance.
N° de délibération :	13-2026
Objet :	ANNULE ET REMPLACE AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Dans le but de rendre possible les paiements en début d'exercice avant le vote du budget, il convient de définir le quart des dépenses sur la base du budget précédent.

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°74-2025 du 5 décembre 2025 portant sur l'approbation de la décision modificative n°1 du budget communal 2025

Vu la délibération n°76-2025 du 5 décembre 2025 portant sur l'autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026,

Considérant qu'il convient de rectifier la délibération n°76-2025 du 5 décembre 2025 afin de prendre en compte la décision modificative n°1 votée lors du conseil municipal du 5 décembre 2025.

Considérant que la collectivité a le droit de prendre une délibération lui permettant d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget de l'exercice 2025, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE :**ARTICLE 1** – D'annuler et remplacer la délibération n°76-2025 du 5 décembre 2025**ARTICLE 2** – D'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2026, dans la limite de 25% des crédits inscrits au budgets de l'exercice 2025, comme suit :

Chapitre	Nature	Budget 2025	Dépenses 2026 par anticipation
20		61 130,49 €	15 282,62 €
	2031	49 933,29 €	12 483,32 €
	2051	11 197,20 €	2 799,30 €
204		2140,00 €	535,00 €
	20422	2140,00 €	535,00 €
21		1 261 400,42 €	315 350,105 €
	2111	1,00 €	0,25 €
	2121	0,00 €	0,00 €
	21351	313 920,44 €	78 480,11 €
	2151	516 425,53 €	129 106,38 €
	2152	52 253,64 €	13 063,41 €
	21532	47 138,32 €	11 784,58 €
	21534	36 016,35 €	9004,08 €
	21538	123 364,53 €	30 841,13 €
	21568	56 063,97 €	14 015,99 €
	2158	4 708,23 €	1 177,05 €
	21828	18 802,76 €	4 700,69 €
	21838	37 220,00 €	9 305 €
	21841	17 285,49 €	4 321,37 €
	2185	936,00 €	234,00 €
	2188	37 264,16 €	9 316,04 €
TOTAL		1 324 670,91 €	331 167,72 €

Fait à Lizy sur Ourcq, le 31 mars 2026,

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Maire,
Cindy MOUSSI – LE GUILLOU,

La secrétaire de séance,
Brigitte DA SILVA
